



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Concours : CAPET INTERNE

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

OPTION : MARKETING

Session 2015

Rapport de jury présenté par Monsieur Pierre VINARD
Inspecteur Général de l'Éducation nationale

**LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ÉTABLIS SOUS LA
RESPONSABILITÉ DES PRÉSIDENTS DE JURY**

STATISTIQUES

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	2012		2013		2014		2015	
	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER
Inscrits	379	120	418	418	354	146	326	148
Présents	102	50	103	103	113	66	136	80
Admissibles	18	18	20	20	18	16	24	29
Admis	6	6	8	8	8	7	10	12
Postes budgétaires	6	6	8	8	8	7	10	12
Moyenne générale des admis	13,28	14,78	14,29	14,88	12,56	15,14	14,9	14,7

RÉSULTATS DE LA SESSION 2015

	CAPET Interne	CAER
Inscrits	326	148
Présents	136	80
Admissibles	24	29
Présents	23	28
Moyenne obtenue par l'ensemble des candidats au dossier	9,83	10,98
Moyenne obtenu par les seuls candidats admissibles au dossier	15,5	14,76
Moyenne obtenue à l'épreuve d'admission par l'ensemble des candidats admissibles	10,65	11,70
Moyenne obtenue à l'épreuve d'admission par les seuls candidats admis	14,50	14,71
Moyenne obtenue à l'ensemble des épreuves par les seuls candidats admis	14,90	14,70
Nombre de candidats admis	10	12

PREMIÈRE PARTIE : ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

1. STATISTIQUES 2015

Nombre de dossiers corrigés	CAPET Interne statutaire	CAER
216	136	80

	N<5	5>=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nbre de notes	0	45	47	56	36	32
Pourcentages	0	20,84	21,76	25,92	16,67	14,81
N>=10	124					
Moyenne générale	10,25		Meilleure note : 18			

La moyenne générale des dossiers présentés est de 9,83 pour les candidats du CAPET interne et de 10,98 pour les candidats du CAER. La moyenne des dossiers admissibles est de 15,5 pour les candidats du CAPET interne et de 14,76 pour le CAER.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2011 (publication au journal officiel du 3 mai 2011), le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est exigé pour l'épreuve d'admissibilité. Ce dossier personnel de 8 pages maximum, constitué par le candidat, comporte obligatoirement deux parties¹:

- dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ».
- dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter ».

Annexés à son dossier, le candidat a la possibilité de joindre deux documents ou travaux, maximum, produits dans le cadre de la réalisation pédagogique présentée.

Les candidats doivent **obligatoirement joindre à leur dossier de RAEP**, la page

¹Le texte ci-dessous est extrait de l'annexe 2 de l'arrêté du 27 avril 2011

de garde et la fiche de renseignements téléchargeables sur le site du ministère dans l'espace « concours-recrutement » :
<http://www.education.gouv.fr/cid4929/nouvelle-epreuve-d-admissibilite-de-certains-concours-internes.html>

3. REMARQUE PRÉALABLE

Le dossier de RAEP doit permettre au candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience qui témoignent de son implication dans l'exercice de son métier, ainsi que de la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique.

Le contenu présenté doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence aux compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier publiées au bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013²) :

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

²Document disponible sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

BOEN n°30 du 25 juillet 2013

La lecture de ce BOEN est nécessaire pour se remémorer l'étendue et la diversité du métier d'enseignant et donner aux candidats une grille d'analyse de leur parcours professionnel. C'est donc un outil au service d'un regard réflexif sur sa pratique, outil qui ne présente toutefois pas un caractère exclusif.

La présentation à un concours de recrutement est un investissement important. La réussite suppose une préparation planifiée et implique le respect des recommandations proposées dans ce rapport de jury.

Il est conseillé aux candidats de lire avec attention les textes officiels définissant l'épreuve afin d'orienter la rédaction du dossier et de se rapprocher le plus possible des attentes du jury, exprimées, notamment, au travers des six critères d'évaluation (voir partie 4 « Commentaires du jury »).

4. REMARQUES GLOBALES SUR LE DOSSIER RAEP

4.1. REMARQUES SUR LA PRÉSENTATION DU DOSSIER RAEP

Globalement les membres du jury ont constaté une amélioration de la présentation matérielle des dossiers, en relation avec les exigences du concours. Quelques très bons dossiers se détachent de manière évidente.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- une structure très claire et apparente avec des titres porteurs de sens,
- une syntaxe et une orthographe satisfaisantes, des règles de ponctuation respectées,
- des sources de supports pédagogiques bien précisées,
- des choix d'annexes pertinents au regard de la séquence présentée,
- un respect des consignes : nombre de pages (2+6), pagination, respect des interlignes, marges, police (se référer au B.O.),
- un dossier relié (pour en faciliter la manipulation) et paginé.

4.2. REMARQUES SUR LA PARTIE 1 DU DOSSIER

Cette première partie, sur deux pages maximum, a pour objectif de permettre au

jury de comprendre le parcours professionnel des candidats et les compétences acquises.

Cette partie doit présenter clairement la formation initiale (diplômes ou qualifications obtenues), la formation continue et le parcours professionnel (en entreprise et/ou dans l'Éducation nationale). Le jury attend dans cette rubrique des candidats une capacité d'analyse.

La lecture de cette partie doit permettre de comprendre facilement la cohérence du parcours et les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant en économie-gestion dans la spécialité « marketing ».

Les expériences d'enseignement doivent être analysées précisément, en indiquant le statut professionnel, le type d'établissements d'exercice et les services (matières) assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe, ses caractéristiques, ainsi que l'intitulé de la matière enseignée.

Les expériences en entreprise doivent être analysées quant à leur contenu et les compétences acquises pouvant être réinvesties dans la pratique d'enseignant. Les expériences de la vie associative participent à la richesse des compétences des candidats et peuvent donc apparaître dans cette partie.

4.3. REMARQUES SUR LA PARTIE 2 DU DOSSIER

Sur le fond

Il s'agit, dans cette seconde partie essentielle de l'épreuve, de choisir et de présenter une séquence tirée d'une expérience personnelle de formation. Cette séquence doit mettre en valeur les compétences attendues pour un futur enseignant.

La présentation structurée doit permettre de connaître l'environnement dans lequel le candidat élabore sa proposition pédagogique, ses objectifs, les moyens ainsi que les supports utilisés avec les élèves.

Les annexes se limitent à une ou deux éléments, et si le nombre de pages des annexes n'est pas précisé, ces dernières doivent être raisonnables pour que le jury puisse en prendre connaissance.

Les dossiers des candidats admissibles proposent des situations d'enseignement contextualisées, inscrites dans une progression pédagogique. La démarche pédagogique choisie doit être articulée et argumentée avec cohérence afin de démontrer une maîtrise des contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de la spécialité du concours), ainsi que de réelles capacités pédagogiques. Cette démarche permet donc d'illustrer la réflexion pédagogique et didactique du candidat.

Le jury insiste sur le fait que le choix de l'activité proposé soit pertinent, ce qui veut dire que le niveau de formation retenu, ainsi que le programme ou référentiel cité

doivent correspondre à la spécialité du concours. De même l'intérêt pédagogique de l'activité proposée doit être démontré.

L'activité décrite doit être maîtrisée tant au niveau des enjeux scientifiques et techniques (indication de références théoriques, maîtrise de connaissances scientifiques et de situations professionnelles) qu'au niveau des enjeux didactiques et pédagogiques (connaissance des programmes et des référentiels, définition d'objectifs opérationnels, repérage des difficultés éventuelles des élèves, etc.).

La séquence doit porter sur le programme du cycle Terminale STMG, voire en section de BTS MUC, NRC ou CI, à l'exclusion de tout autre BTS. Si ce n'est pas le cas du fait de l'expérience professionnelle du candidat, une transposition dans ces classes doit être envisagée. De même des éléments d'évaluation de l'activité et d'auto-analyse doivent être fournis.

Des éléments du programme trop restrictifs ne permettent pas d'apprécier la compréhension par le candidat de la démarche technologique et ses finalités.

Pour conclure, le jury attend que cette partie soit analytique, et non descriptive (défaut qui revient trop souvent)

Sur la forme du document

Cette seconde partie nécessite donc une structuration importante du propos pouvant permettre :

- d'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique,
- de mettre en valeur la réflexion et l'analyse,
- d'articuler les 6 pages et les annexes. Pour cela, les documents ou travaux annexés sont concis, précis et doivent être en lien direct avec la séquence de formation présentée,
- de faciliter la lecture par des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références utilisées.

Le document doit mettre en valeur les éléments soulignés par le candidat à travers des paragraphes aérés, des titres porteurs de sens, une présentation qui atteste du professionnalisme et de la rigueur du candidat.

La clarté, la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis indispensables pour la réalisation d'un dossier de recrutement de professeurs de lycée général et technologique.

Par ailleurs, les règles formelles doivent être respectées : elles sont restrictives (2 pages pour la première partie, 6 pages pour la seconde) et doivent inviter le candidat à la concision. En deçà du nombre de pages maximum, l'exposé de la proposition pédagogique risque de ne pas être assez précis.

Les éléments d'authentification administratifs (tampon, signature du proviseur)

doivent apparaître pour valider la recevabilité du dossier.

En conclusion de l'analyse du dossier, le jury a regretté :

- un manque de précision sur le parcours professionnel et/ou personnel du candidat,
- des dossiers souvent plus descriptifs qu'analytiques, ne faisant pas ressortir les choix des candidats,
- un manque de contextualisation des séances (contexte de l'enseignement, pré-requis),
- un manque de recul et de justification des choix pédagogiques,
- une approche théorique trop rarement explicitée,
- des propositions qui s'arrêtent à la déclaration d'intention sans présentation de la mise en œuvre pédagogique,
- un manque de créativité pédagogique, et parfois même de productions réelles personnelles. À ce titre on ne peut se limiter à un extrait de manuel scolaire,
- des annexes non didactisées qui n'illustrent pas, dans la majorité des cas, la proposition de séquences, ou bien des annexes trop anciennes pour constituer un support intéressant,
- des abréviations souvent non explicitées (exemple PPCP, AE, ECMS, MOCI, MOCI TEGEI, etc.).
- un mode descriptif trop souvent utilisé, là où le jury attend de l'analyse,
- des propositions avancées de façon péremptoire sans aucun début de démonstration,
- des dossiers présentant des intentions pédagogiques ou des grands principes liés à la pédagogie et aux apprentissages qui ne se concrétisent pas dans les séquences réelles,
- des dossiers ne présentant aucune structure apparente, ainsi qu'une mise en forme très minimaliste, ne permettant pas d'identifier les éléments clés de la présentation.

En revanche il a été constaté que les meilleurs dossiers s'appuient sur des séquences bien travaillées avec une véritable analyse réflexive, en valorisant des activités en lien avec la spécialité et intégrant des activités numériques.

Dans le travail didactique préalable, le profil et des besoins des élèves sont pris en compte, la maîtrise des concepts scientifiques et techniques (avec des références théoriques) est réelle, le programme ou le référentiel choisi est en lien avec le programme du concours, les documents supports sont choisis avec le souci d'adaptation du contenu au niveau des élèves. De même, les choix pédagogiques sont argumentés, justifiés et articulés, et le candidat est en mesure de prendre du recul, et introduire une dimension critique sur son travail.

5) CONSEILS AUX CANDIDATS

Il est indispensable que les candidats consultent le B.O. définissant l'épreuve afin d'en maîtriser les contours et lisent attentivement le rapport du jury pour s'imprégner des attentes du jury. Il va de soi enfin qu'ils sont invités à suivre, quand elles sont proposées en académie, les préparations à la constitution du dossier RAEP.

Si la séquence n'est pas dans la spécialité de la voie technologique, les jurys attendent une transposition de la situation pédagogique dans les programmes STMG et STS.

Le jury conseille, pour certains candidats qui n'interviennent pas en voie technologique, qu'ils testent la proposition pédagogique auprès d'une classe de 1^{ère}, Terminale ou STS après accord du chef d'établissement et de l'enseignant de la classe.

Le CAPET interne économie et gestion option mercatique vise à recruter des professeurs dont la vocation est d'enseigner en classe de première STMG, de terminale STMG et en classe des brevets de techniciens supérieurs commerciaux. Si une majorité de candidats exerce le métier d'enseignant (contractuels, PLP...), d'autres n'ont pas d'expérience d'enseignement (expérience de d'assistant d'éducation, emploi en dehors de l'Éducation Nationale et de l'enseignement Supérieur...) ou sont issus d'autres niveaux d'enseignement que le secondaire (professeurs des écoles, ...). Il leur appartient alors de démontrer en quoi leur parcours leur a permis de construire des compétences particulières, une identité professionnelle afin d'exercer efficacement le métier de professeur d'économie gestion commerciale. Il leur appartient donc de proposer une transposition de leur séquence en cycle de terminale STMG ou de BTS (par exemple une expérience de professeur des écoles ou d'assistant d'éducation ne suffit pas ; de la même manière une séquence de mathématique sur le théorème de Thalès ou Pythagore n'a pas sa place dans ce concours car sans aucun lien avec l'économie-gestion). Le jury tient, à ce propos, à préciser qu'aucune corrélation ne peut être établie entre le parcours des candidats et les résultats à l'admissibilité.

Enfin la maîtrise des enjeux scientifiques constitue l'un des critères importants de l'évaluation du dossier. S'agissant d'un concours interne de recrutement d'enseignants, ces enjeux sont à relier aux dimensions pédagogiques et didactiques de la situation exposée.

En résumé, le jury attend des candidats :

- qu'ils s'interrogent sur la valeur ajoutée pédagogique de la séquence et des outils proposés,
- qu'ils effectuent des choix d'activités en lien avec les programmes actuels,
- qu'ils fassent un effort de rédaction, de structuration, et de relecture (orthographe et syntaxe),
- qu'ils soient concepteurs de leur séquence et annexes pédagogiques,
- qu'ils cherchent à concrétiser la séquence en explicitant la démarche, le déroulement, les enchaînements : le candidat ne doit pas oublier d'être acteur dans la séquence, donc expliquer son rôle, ainsi que celui des élèves et des étudiants qui lui sont confiés,
- qu'ils fassent des propositions contextualisées par rapport à la taille de la classe et les moyens disponibles (ce qui renvoie à la pertinence des choix des classes et des moyens),
- qu'ils prennent du recul et qu'ils justifient leur argumentation pédagogique et didactique,

- qu'ils fournissent un effort d'analyse réflexive des résultats des séquences et de remédiation des situations proposées,
- qu'ils fassent référence à des annexes pertinentes, utiles à la séquence présentée, et synthétisées,
- qu'ils insèrent des renvois aux annexes pour faciliter le travail de repérage du jury,
- qu'ils utilisent à bon escient les notes de bas de page et les citations des auteurs (qui doivent être en lien avec l'économie-gestion),
- qu'ils se distancient davantage des manuels ou d'autres sources, avec un regard critique et un esprit d'analyse,
- qu'ils intègrent le numérique de manière pertinente dans les activités présentées,
- qu'ils s'appuient sur l'évaluation pour mettre en œuvre une médiation et une pédagogie différenciée,
- qu'ils fassent un réel effort de transposition de situations empruntées à la pratique professionnelle vers la voie technologique,
- que les dossiers déjà présentés les années antérieures soient retravaillés et actualisés,

D'autres éléments peuvent venir compléter la réflexion du candidat : conditions du suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Pour les candidats admissibles, le jury peut demander des compléments d'information sur le dossier au moment de l'épreuve orale. Un temps est prévu à cet effet.

Tous ces conseils, remarques, mises en garde formulés par le jury prennent sens à la lecture des critères d'évaluation des dossiers RAEP figurant dans l'arrêté du 27 avril 2011 :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

DEUXIÈME PARTIE : L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

1) STATISTIQUES

	CAPET	CAER
Candidats présents	23	28
Candidats absents	1	1
Moyenne à l'épreuve d'admission des candidats non éliminés	10,65	11,70
Notes inférieures à 10	20	
Notes supérieures ou égales à 10	31	
Moyenne à l'épreuve d'admission des candidats Admis	14,5	14,71

Répartition des notes (en valeur absolue et en pourcentage) :

N<5	5=<N<8	8=<N<10	10=<N<12	12=<N<15	N>=15
0	11	9	10	11	10
0	21.6	17.6	19.6	21.6	19.6

2) DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

(arrêté du 27/04/2011 publié au JO du 03/05/2011)

- Préparation : 3 heures.
- Durée : 1 heure 10 minutes maximum (dont exposé de 40 minutes au maximum, un entretien de 20 minutes maximum, un échange sur le dossier RAEP de 10 minutes maximum)
- Coefficient : 2

Définition :

Le thème porte sur l'économie générale et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité ;
- ses facultés à prendre en compte son enseignement au contexte donné en annexe et aux évolutions technologiques : outils et utilisation notamment de supports numériques.

3) PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE

Les sujets proposés à la session 2015 sont :

- « Le consommateur est-il toujours rationnel dans ses choix ? »
- « Une entreprise doit-elle nécessairement faire de la publicité ? »
- « La grande distribution est-elle incontournable ? »

Ils sont accompagnés :

- d'une annexe présentant le contexte d'enseignement
- d'une annexe précisant l'extrait du programme

Sur la première page, figurent le thème et les attendus à partir desquels le candidat doit construire son exposé. Le jury invite les candidats à lire attentivement ces consignes.

En outre, pendant les trois heures de préparation, les candidats disposent de la partie du programme ou du référentiel correspondant au sujet (indications générales, thèmes, sens et portée de l'étude, notions et contenus à construire, indications complémentaires). Ce document permet de délimiter le champ des apprentissages. Les programmes concernés sont les programmes en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de la session du concours. De même, le candidat peut se munir des sources, supports et outils qu'il juge nécessaires et dont il pourra disposer lors de sa préparation et de son exposé. Toutefois, la connexion à Internet, ainsi que l'accès à une imprimante et à une alimentation électrique ne sont pas autorisés (voir note au candidat, document 1 en annexe).

L'exploitation pédagogique des thèmes a eu pour la session 2015 pour cadre la classe de terminale sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) spécialité mercatique, mais il est également demandé aux candidats de prolonger la réflexion vers les sections de techniciens supérieurs du champ commercial inscrites au programme du concours (BTS Management des Unités Commerciales, Négociation Relation Client, Commerce internatio-

nal), ou éventuellement de façon complémentaire les STS Communication ou Technico-commercial.

4) DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le candidat présente durant 40 minutes au maximum l'exploitation pédagogique du thème proposé. Les notions et les capacités à faire acquérir aux élèves sont indiquées sur le sujet. Le candidat doit nécessairement traiter tous les points suivants :

- les objectifs poursuivis ;
- la place de la proposition dans sa progression pédagogique ;
- le déroulement envisagé ;
- les liens avec les notions et concepts étudiés en sciences de gestion en classe de première STMG ;
- les transversalités ;
- les documents sélectionnés et leurs modalités d'exploitation avec le groupe classe ;
- les supports, les outils utilisés, notamment les outils numériques pour construire les capacités et les notions associées à la question de gestion posée ;
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s) ;
- les approches et les apports complémentaires nécessaires pour aborder la question de gestion dans une section de techniciens supérieurs de son choix (MUC, NRC, CI) ;
- les autres aspects qu'il juge utiles de présenter.
-

Un entretien avec le jury permet ensuite, durant 20 minutes au maximum, d'obtenir les précisions nécessaires sur les points suivants :

- l'exploitation pédagogique : objectifs de formation, pratiques pédagogiques, contenus disciplinaires, modalités d'évaluation ;
- la connaissance de l'environnement professionnel : évolution des métiers, environnement technologique, évolutions organisationnelles ;
- la connaissance de la discipline : connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation ;
- la capacité à intégrer dans sa pratique pédagogique le travail en équipe et l'utilisation des supports numériques.

Un échange avec le jury vise enfin, durant 10 minutes au maximum, à apprécier la capacité du candidat à expliciter des éléments figurant dans son dossier de RAEP et à réinvestir son expérience professionnelle dans sa pratique pédagogique.

Ces deux temps d'échange avec le jury sont aussi l'occasion d'évaluer les qualités de communication attendues dans ce type d'épreuve et considérées comme fondamentales pour un enseignant en exercice : structuration, écoute, analyse réflexive, conviction, enthousiasme...

Remarque importante : le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent se munir, lors de l'exposé oral, d'un exemplaire non annoté de leur dossier de RAEP.

5) OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

Lors de l'exploitation pédagogique (40 minutes) le jury a apprécié chez les meilleurs candidats :

- une bonne prise en compte du contexte d'enseignement ;
- une bonne compréhension de la logique de construction du programme de la classe de Terminale Sciences et Technologies du management de la Gestion « Spécialité Mercatique » qui permet de définir des objectifs pédagogiques pertinents, de cerner les champs d'intervention et d'adapter la proposition pédagogique au public visé défini dans le contexte proposé dans le sujet ;
- une valorisation dans ce programme de la colonne « contexte et finalités » ;
- une maîtrise des modalités de l'évaluation certificative ;
- la mise en œuvre d'une démarche technologique (méthode inductive) ;
- une exploitation pédagogique claire, structurée et répondant de manière exhaustive aux items indiqués dans le sujet ;
- une maîtrise des savoirs scientifiques, préalable à la construction de toute séquence pédagogique ;
- une justification précise des choix pédagogiques ;
- l'utilisation de supports didactisés, supports proposés par le candidat (textes, images, vidéos...) et / ou fournis dans le sujet, exploités tel quel ou modifiés ;
- une intégration réfléchie et argumentée des outils numériques dans la séquence pédagogique ;
- la capacité à favoriser une implication des élèves dans la construction de leurs savoirs jusqu'à la conceptualisation ;
- les prolongements en sections de techniciens supérieurs ;
- le souci d'établir des transversalités avec les programmes de droit, d'économie et de management des organisations des classes de première et de terminale ;
- de réelles compétences en communication écrite et orale, indispensables pour un enseignant : gestion du temps, structuration du propos ;
- une bonne connaissance de l'environnement professionnel ;
- enfin une bonne interaction avec le jury.

Lors de l'entretien et l'échange avec la commission d'interrogation (30 minutes) :

- l'explicitation et la justification des choix didactiques et pédagogiques proposés tant dans l'exploitation pédagogique que dans le dossier de RAEP ;
- la précision des réponses aux questions posées ;
- des capacités d'écoute et de prise de recul du candidat sur ses propositions et ses pratiques pédagogiques ;
- la mise en œuvre de qualités personnelles au service de

- l'enseignement : qualités relationnelles, réactivité au questionnement, implication, dynamisme, empathie, éthique ;
- la mobilisation des acquis du parcours professionnel pour répondre aux questions posées.

En revanche, le jury a regretté pour certains candidats, lors des 40 minutes d'exploitation pédagogique :

- la méconnaissance de la filière Sciences et Technologie du Management et de la Gestion et des programmes de la classe de terminale « mercatique », conduisant à la fixation d'objectifs incertains et/ou inadaptés aux notions à construire ;
- la méconnaissance des modalités de l'évaluation certificative ;
- des difficultés à formuler et à intégrer les questions de gestion dans la proposition pédagogique ;
- l'ignorance des démarches pédagogiques caractéristiques de l'enseignement technologique, de l'observation à l'analyse puis à la conceptualisation ;
- la formulation d'intentions sans mise en œuvre pédagogique concrète ;
- le manque de structuration et de logique pédagogique tant dans l'exposé que dans la séquence proposée ;
- la présentation confuse des progressions pédagogiques proposées ;
- la difficulté à didactiser les documents proposés en annexe en fonction des objectifs retenus ;
- l'insuffisante prise en compte du contexte d'enseignement ;
- la difficulté à créer et à présenter des supports adaptés aux finalités de la formation ;
- le manque d'illustrations et de contextualisation ;
- les propositions d'utilisation insuffisantes, inadaptées ou non justifiées des outils numériques dans le cadre de la proposition pédagogique retenue ;
- le manque de connaissances et de réflexion quant aux transversalités envisageables dans le cycle de formation (économie, droit, management des organisations) ;
- l'absence de réflexion sur la place que doit prendre l'évaluation, quelles qu'en soient ses formes, dans la séquence proposée ;
- la mauvaise utilisation du temps imparti ;
- l'utilisation parfois trop longue de l'ordinateur, coupant la relation au jury et à la communication ;
- la confusion entre la notion de séance de cours et de séquence pédagogique ;
- une relecture du RAEP et/ou une présentation personnelle trop longue en début d'oral qui nuisent à l'efficacité de l'exposé.

Lors de l'entretien et l'échange avec la commission d'interrogation (30 minutes) le jury a parfois constaté :

- le manque de pertinence des réponses aux questions posées, la tendance aux digressions et redondances ;
- le manque d'analyse réflexive ;

- la fragilité des connaissances dans le champ de la mercatique ;
- le défaut de maîtrise du contenu du dossier de RAEP ;
- la difficulté à analyser, à prendre du recul sur les choix pédagogiques ou didactiques ainsi qu'à proposer des axes d'amélioration sur la séquence proposée lors de l'exploitation pédagogique ou dans le dossier de RAEP ;
- la communication verbale et non-verbale inadaptée ;
- le manque d'empathie ;
- le questionnement du jury pris par certains candidats comme une critique de leur présentation.

6) CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury conseille aux candidats de lors des 40 minutes d'exploitation pédagogique les points suivants :

- utiliser pleinement les 40 minutes mises à leur disposition pour détailler leur proposition ;
- produire effectivement une exploitation pédagogique avec documents à l'appui à présenter au jury ;
- connaître les programmes et le document « repères pour la formation » de la filière Sciences et Technologie du Management et de la Gestion, afin de pouvoir fixer des objectifs adaptés aux notions à construire ;
- énoncer clairement et de manière exhaustive et précise les connaissances et capacités méthodologiques visées, en adéquation avec le sujet posé et le programme ;
- considérer de manière effective le contexte d'enseignement et proposer un scénario pédagogique qui soit ancré dans ce contexte, envisager la place et la situation de l'élève dans ce contexte ;
- formuler clairement les questions de gestion ;
- définir explicitement les objectifs pédagogiques et s'assurer de leur adaptation aux élèves du niveau de formation ;
- présenter avec rigueur et clarté leur réflexion didactique et pédagogique, indispensable pour déboucher sur une proposition opérationnelle et argumentée. Le candidat peut par exemple s'interroger sur l'opportunité de proposer aux élèves l'annexe scientifique, ainsi que sur la pertinence de proposer des supports complémentaires qui dans ce cas doivent être clairement exposés ;
- ne pas se contenter de citer la démarche OAC mais d'explicitier la mise en place de cette démarche dans le contexte proposé ;
- préciser, pour chaque consigne donnée aux élèves dans le cadre de la proposition didactique et pédagogique, les réponses attendues afin de démontrer clairement la pertinence de ces consignes au regard de l'objectif pédagogique visé ;
- présenter des documents didactisés lors des trois heures de préparation, afin de justifier la pertinence du travail demandé aux élèves ;
- produire des éléments tangibles et concrets sur l'ensemble de la séquence y compris l'évaluation ;
- compléter par des propositions éventuelles de remédiation à

- formuler en fonction des attendus ;
- justifier les propositions d'utilisation d'outils numériques afin qu'ils soient pertinents au regard des propositions pédagogiques formulées par le candidat ;
- intégrer une ou plusieurs formes d'évaluation dans l'exposé en justifiant leur forme et leur intérêt, dans le respect du programme ;
- formuler les prolongements de la séquence en STS en prenant en compte les différences entre programmes et référentiels.

Lors de l'entretien et l'échange avec la commission (30 minutes), le jury formule les conseils suivants :

- écouter avec attention et ouverture le questionnement de la commission afin de fournir des réponses précises, concises et argumentées ;
- faire preuve d'une attitude courtoise envers la commission d'interrogation qui n'a d'autre souci que de déceler et de valoriser les compétences acquises par le candidat au cours de son parcours professionnel ;
- faire preuve d'analyse critique et de recul quant à la démarche pédagogique envisagée, l'approche didactique retenue et les supports proposés tant dans l'exploitation pédagogique présentée que dans le dossier de RAEP ;
- Véhiculer tout au long de l'oral les valeurs de la République que tout fonctionnaire d'Etat doit incarner et montrer également en quoi la discipline Economie-Gestion contribue particulièrement à la transmission de ses valeurs auprès des élèves.

7) CONCLUSION

Le jury rappelle au candidat qu'il ne peut y avoir de proposition pédagogique pertinente sans une maîtrise démontrée des savoirs scientifiques requis.

Le jury attire l'attention du candidat sur la nécessité de préparer rigoureusement l'épreuve orale du concours en ayant une bonne connaissance des programmes et des conditions de certification des classes de première ou terminale technologiques, particulièrement dans la spécialité « mercatique ».

Le candidat doit également s'imprégner des référentiels des sections de techniciens supérieurs de la filière commerciale (BTS Management des Unités Commerciales, Négociation Relation Client, Commerce International, éventuellement Communication ou Technico-commercial) afin d'envisager les prolongements possibles de la proposition pédagogique dans ces formations.

Il est intéressant également que le candidat ait une vision des métiers et postes auxquels préparent les formations dans lesquelles il sera amené à enseigner notamment pour les STS concernés par le concours.

La réussite au concours interne économie gestion option marketing destine les lauréats à enseigner principalement en série technologique tertiaire. S'il

n'est pas nécessaire pour réussir le concours d'y avoir déjà enseigné, il est en revanche indispensable de s'informer et de se familiariser avec les spécificités de la voie technologique, tant en termes de publics que de contenus et de démarches pédagogiques à mettre en œuvre. Ce travail conditionne la capacité du candidat à mettre en perspective ses compétences professionnelles acquises, quels qu'en soient les contextes, avec son futur univers professionnel. Il permet également au candidat de prendre le recul nécessaire à la mise en œuvre d'une démarche pédagogique pertinente.

La préparation au concours implique également la lecture d'ouvrages scientifiques et de revues spécialisées dans le domaine de la mercatique. Les candidats doivent en effet faire preuve d'une réelle maîtrise scientifique et technique des contenus à enseigner ; les approximations, les méconnaissances ne sont pas acceptables. Une bonne culture en économie, droit et management est aussi nécessaire.

Par ailleurs, un échange de dix minutes avec le jury porte sur le dossier de RAEP, support à l'épreuve d'admissibilité. Les candidats doivent le relire avec soin afin de se réappropriier son contenu et être en capacité de répondre aux questions posées par le jury.

Enfin, la capacité à communiquer est pour un enseignant une qualité indispensable à laquelle le jury est très sensible. Elle passe par une expression orale soignée, un vocabulaire précis, une élocution claire et convaincante, une capacité à se détacher de ses notes, une posture adaptée à une situation d'enseignement.

ANNEXES

Document 1 : Note à l'attention des candidats admissibles aux concours internes des CAPET et CAER section Économie et gestion, toutes options.

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement de l'épreuve d'admission pour la session 2014.

Rappel : les épreuves des concours internes sont définies dans l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF n°0099 du 27 avril 2013 annexe II).

Déroulement de l'épreuve

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel du candidat.

Document 2 : sujet de l'épreuve d'admission n°1

CAPET INTERNE ÉCONOMIE ET GESTION

Option Marketing

Session 2015

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Préparation : 3 heures

(Exposé : 40 minutes - Entretien : 30 minutes maximum)

En prenant appui sur vos connaissances, votre expérience et les documents de votre choix, vous proposerez une exploitation pédagogique de la question de gestion suivante, en classe de terminale de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, spécialité Mercatique :

Le produit a-t-il un prix ?

Vous vous situez dans le contexte d'enseignement proposé en annexe 1:

Vous préparez la séance introductive à cette question de gestion en classe entière, le cours se déroule le mardi, de 14h à 16h. Vous prendrez soin d'articuler votre proposition à la séquence.

Vous serez attentifs à l'acquisition par les élèves des capacités suivantes à :

- Caractériser la politique tarifaire choisie
- En montrer les intérêts et les limites

Ces capacités sont associées aux notions :

- Prix unique
- Prix différencié
- Gestion des capacités (Yield management)
- Prix forfaitaire
- Gratuité

Vous exposerez notamment :

- les objectifs pédagogiques que vous vous assignez,
- la place de votre proposition dans votre progression pédagogique,
- les liens avec les notions et concepts étudiés en Sciences de gestion en classe de première STMG,
- les transversalités avec les autres disciplines,
- le déroulement proposé,
- les documents sélectionnés et leurs modalités d'exploitation avec le groupe classe,

- les supports et les outils utilisés, notamment les outils numériques, pour construire les notions et compétences associées à la question de gestion,
- l'accompagnement des élèves envisagé pour la construction d'une réponse à la question de gestion posée,
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s),
- les approches et les apports complémentaires nécessaires pour aborder cette question de gestion dans une section de technicien supérieur de votre choix (MUC, NRC ou CI),
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Document 1 : Le contexte d'enseignement

Vous enseignez dans un lycée général, technologique et professionnel à Toulouse. L'établissement compte 1 800 élèves.

Vous enseignez la mercatique à une classe de terminale qui compte 32 élèves (24 filles et 8 garçons), le choix de l'option a été mûrement réfléchi par chacun d'eux et ils sont motivés à l'idée de poursuivre leurs études dans ce domaine.

Vous êtes le professeur principal de la terminale STMG mercatique, et à ce titre, vous êtes leur professeur d'Accompagnement Personnalisé, à raison de 2 heures hebdomadaires.

Les élèves n'ont pas de manuel particulier. Certifié(e) DNL (discipline non linguistique) en anglais, vous leur enseignez également 1 heure par semaine le management en anglais.

L'établissement possède des salles informatiques équipées de 22 postes en moyenne avec une connexion Internet et d'un vidéoprojecteur relié au poste informatique enseignant. Vous occupez une de ces salles 8 heures par semaine (2 * 4 heures en demi-groupe).

Annexe 2 : Extrait du programme

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
LE PRODUIT A-T-IL UN PRIX ?	<p>La complexification des politiques tarifaires des entreprises rend de plus en plus opaque le prix réel du bien ou du service. Le consommateur a ainsi des difficultés à comparer le prix des produits et à se construire un référentiel de prix. L'entreprise, quant à elle, fixe son ou ses prix en fonction de ses objectifs et de contraintes.</p>	
	<p>Prix unique, prix différencié, gestion des capacités (yield management), prix forfaitaire, gratuité</p>	<p>La diversité des attentes des consommateurs, le besoin de se différencier et la volonté d'optimisation des capacités de production et/ou de vente conduisent les entreprises à pratiquer des politiques de prix de moins en moins figées.</p> <p>À partir d'exemples concrets issus de l'environnement des élèves, l'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De caractériser la politique tarifaire choisie • D'en montrer les intérêts et les limites
	<p>Sensibilité-prix, coûts, taux de marge, prix cible</p>	<p>La fixation du prix est une décision importante puisqu'elle conditionne les revenus de l'entreprise. Il s'agit de montrer que la politique de prix doit être cohérente avec les objectifs stratégiques de l'entreprise et les autres aspects du marché.</p> <p>Pour une entreprise donnée, l'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'identifier les déterminants du prix • De calculer un prix de vente • De fixer ou d'analyser un prix de vente en cohérence avec le positionnement, les objectifs de l'entreprise et les contraintes du marché

Document 3 : sujet d'admission n° 2

CAPET INTERNE ÉCONOMIE ET GESTION

Option Marketing

Session 2015

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Préparation : 3 heures

(Exposé : 40 minutes - Entretien : 30 minutes maximum)

En prenant appui sur vos connaissances, votre expérience et les documents de votre choix, vous proposerez une exploitation pédagogique de la question de gestion suivante, en classe de terminale de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, spécialité Mercatique :

Le consommateur est-il toujours rationnel dans ses choix ?

Vous vous situez dans le contexte d'enseignement proposé en annexe 1 ;

Plusieurs séances ont eu lieu sur cette question, vous préparez votre séance de 2 heures le mardi matin de 8 h à 10 h. Vous prendrez soin de l'articuler au reste de la séquence.

Vous serez attentifs à l'acquisition par les élèves des capacités suivantes :

- Identifier les composantes de la valeur perçue
- Mettre en relation valeur perçue et coûts engagés pour expliquer la satisfaction

Ces capacités sont associées aux notions suivantes :

- La valeur perçue
- La satisfaction
- L'expérience de consommation

Vous exposerez notamment :

- les objectifs pédagogiques que vous vous assignez,
- la place de votre proposition dans votre progression pédagogique,
- les liens avec les notions et concepts étudiés en Sciences de gestion en classe de première STMG,
- le déroulement proposé,
- les documents sélectionnés et leurs modalités d'exploitation avec le groupe classe,
- les supports, les outils utilisés, notamment les outils numériques, pour construire les notions et compétences associées à la question de gestion,
- l'accompagnement des élèves envisagé pour la construction d'une réponse à la question de gestion posée,
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s),

- les approches et les apports complémentaires nécessaires pour aborder cette question de gestion dans une section de technicien supérieur de votre choix (MUC, NRC ou CI),
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Annexe 1 : Le contexte d'enseignement

Vous enseignez dans un établissement situé en zone rurale, dans une ville de 8 000 habitants.

La classe de Terminale STMG mercatique est composée de 23 élèves. Compte tenu de l'effectif de la classe, aucune heure en effectif réduit n'est prévue. Cette décision a été prise en conseil pédagogique et validée en conseil d'enseignement. Le niveau des élèves est hétérogène ; certains élèves éprouvent de grandes difficultés à comprendre les notions et concepts abordés. D'autres rencontrent moins de difficultés et semblent particulièrement intéressés par les thématiques exposées en mercatique sans toutefois être très travailleurs. A ce jour, l'ensemble des professeurs se félicite de la bonne ambiance de cette classe.

Vous en êtes le professeur principal, en charge de l'enseignement de la spécialité, mais également de l'accompagnement personnalisé (deux heures le jeudi).

Vous dispensez votre enseignement dans une salle spécialisée disposant d'un poste professeur connecté à Internet et d'un vidéoprojecteur interactif (deux heures le lundi de 15 h à 17 h, deux heures le mardi de 8 h à 10 h et deux heures le vendredi de 13 h à 15 h). Cette salle dispose de 24 places assises, implantées en rangée de 2 et est équipée de 15 postes informatiques placés sur les côtés.

L'établissement relié depuis peu au réseau de fibre optique. Vous accédez facilement, sur tous les postes, à des ressources numériques et au réseau internet. Par ailleurs, l'établissement dispose d'un espace numérique de travail.

Annexe 2 : Extrait du programme

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p>LE CONSOMMATEUR EST-IL TOUJOURS RATIONNEL DANS SES CHOIX ?</p>	<p>Aujourd'hui, dans un environnement instable et caractérisé par l'abondance d'informations, le consommateur apparaît de plus en plus insaisissable et versatile dans ses choix. Alors même que le modèle économique fondé sur la croissance est contesté, la question de l'évolution du comportement de consommation et de sa rationalité peut être posée.</p>	
	<p>Facteurs explicatifs des comportements du consommateur, motivations et freins, besoins, processus d'achat, perception, attitude</p>	<p>Une réponse peut être cherchée dans les facteurs explicatifs du comportement, dans la distinction entre les raisons conscientes et inconscientes qui guident les choix du consommateur.</p> <p>De nombreuses situations concrètes de consommation et/ou d'achat sont susceptibles d'être observées dans l'environnement immédiat de l'élève. Chacune revêt un caractère de singularité. À partir de l'étude de l'une d'entre elles, l'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'identifier la multiplicité des facteurs explicatifs du comportement d'un consommateur De repérer les composantes d'un processus d'achat De caractériser une attitude et d'en apprécier les conséquences possibles sur le comportement

	<p>Valeur perçue, satisfaction, expérience de consommation</p>	<p>Dans le prolongement de l'étude du processus qui conduit à la transaction, il est important d'analyser la valeur retirée de l'acte de consommation, vécu comme une expérience singulière.</p> <p>L'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'identifier les composantes de la valeur perçue De mettre en relation valeur perçue et coûts engagés pour expliquer la satisfaction
--	--	---

Document 4 : Sujet d'admission n°3

CAPET INTERNE ÉCONOMIE ET GESTION
Option Marketing
Session 2015
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION
Préparation : 3 heures
(Exposé : 40 minutes - Entretien : 30 minutes maximum)

En prenant appui sur vos connaissances, votre expérience et les documents de votre choix, vous proposerez une exploitation pédagogique de la question de gestion suivante, en classe de terminale de la série Science et Technologie du Management et de la Gestion, spécialité Mercatique :

Une entreprise doit-elle nécessairement faire de la publicité ?

Vous vous situez dans le contexte d'enseignement proposé en annexe 1 :

Plusieurs séances se sont déroulées sur cette question. Vous préparez votre séance de 2 heures classe entière le mardi de 8 heures à 10 heures. Vous prendrez soin de l'articuler au reste de la séquence.

Vous serez attentifs à l'acquisition par les élèves des capacités suivantes :

- Identifier les communications initiées par l'entreprise et celles provenant d'autres acteurs
- Evaluer les conséquences des actions de communication subies
- Déterminer l'intérêt et le risque pour l'entreprise de réagir à ces actions

Ces capacités sont associées aux notions suivantes :

- Bouche à oreille (buzz)
- Mercatique virale
- Communication de crise

Vous exposerez notamment :

- les objectifs pédagogiques que vous vous assignez,
- la place de votre proposition dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé pour la séquence proposée,
- les liens avec les notions et concepts étudiés en Sciences de gestion en classe de première STMG,
- les transversalités
- les documents sélectionnés et leurs modalités d'exploitation avec le groupe classe,
- les supports et les outils utilisés, notamment les outils numériques, pour construire les notions et les compétences associées à la question de gestion,
- l'accompagnement envisagé des élèves pour la construction d'une réponse à la question de gestion posée,
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s),

- les approches et les apports complémentaires nécessaires pour aborder cette question de gestion dans une section de technicien supérieur de votre choix (MUC, NRC ou CI),
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Annexe 1 : Le contexte d'enseignement

Vous enseignez dans un établissement situé en région parisienne, dans une ville populaire de 100 000 habitants. La classe de Terminale STMG mercatique est composée de 33 élèves. Compte tenu de l'effectif de la classe, des heures à effectif réduit sont prévues pour cette classe. Cette décision a été prise en conseil pédagogique et validée en conseil d'enseignement.

Le niveau de ces élèves est particulièrement hétérogène, certains élèves posent des problèmes de comportement, s'investissent peu alors que d'autres élèves semblent particulièrement intéressés par la matière.

Le niveau général de la classe est moyen. Les élèves sont très sensibles à l'utilisation des nouvelles technologies (Internet, réseaux sociaux, Smartphones...)

Vous en êtes le professeur principal, en charge de l'enseignement de la spécialité mercatique, mais également de l'accompagnement personnalisé (2h le vendredi). Vous dispensez votre enseignement dans une salle banalisée disposant d'un poste informatique connecté à Internet et d'un vidéoprojecteur (deux heures le mardi de 8h à 10h, et une heure le jeudi de 15h à 16h).

Par ailleurs, vous avez accès à une salle informatique équipée de 17 postes et connectée en réseau (le mercredi matin durant 4 heures) pour accueillir de manière successive vos deux groupes à effectif réduit.

Annexe 2 : Extrait du programme

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p>UNE ENTREPRISE DOIT-ELLE NECESSAIREMENT FAIRE DE LA PUBLICITE ?</p>	<p>La communication commerciale a pour objectif de créer ou maintenir une relation avec une cible et de l'influencer. Elle recouvre des réalités complexes en termes de publics, de discours et de techniques. La communication s'appréhende de façon globale.</p>	
	<p>Objectifs et objets de la communication commerciale, publicité, cible, média, support, message, promesse, mercatique directe, promotion des ventes, parrainage, mécénat, événementiel</p>	<p>Les objectifs de communication sont au service des objectifs commerciaux. La communication peut porter sur de nombreux objets : l'entreprise, la marque, le produit.</p> <p>De nombreuses situations de communication initiées par l'entreprise sont susceptibles d'être observées. À partir de l'étude de certaines d'entre elles, l'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'identifier l'objet, la cible et les objectifs de l'action de communication • De repérer et caractériser les différents moyens de communication utilisés par l'entreprise • D'analyser la pertinence et la complémentarité des moyens utilisés au regard de la cible et des objectifs visés • D'analyser le message publicitaire en termes d'argumentation commerciale et de cohérence vis-à-vis de la cible visée

	<p>Bouche à oreille (Buzz), mercatique virale, communication de crise</p>	<p>Aujourd'hui les messages ayant l'entreprise ou la marque pour objet ne sont pas toujours contrôlés par elle.</p> <p>À partir de l'observation d'actions de communication, l'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'identifier les communications initiées par l'entreprise et celles provenant d'autres acteurs • D'évaluer les conséquences des actions de communication subies • De déterminer l'intérêt et le risque pour l'entreprise de réagir à ces actions
--	---	---